



# Ce virus n'entravera pas notre lutte !



**N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant ».**

Ces mots écrits il y a plus de 50 ans par la célèbre féministe Simone de Beauvoir trouvent un écho aujourd'hui alors que les femmes du monde entier sont confrontées aux conséquences de la pandémie du COVID-19.

Il existe de bonnes raisons, à l'heure actuelle, de craindre que tous les gains en termes d'égalité remportés au cours des 50 dernières années soient remis en cause à mesure que la pandémie amplifie les inégalités de genre et exacerbe les difficultés auxquelles les femmes doivent faire face chaque jour. Les rapports de l'OIT et de l'OCDE confirment que les travailleuses ont été frappées de manière disproportionnée par la pandémie étant donné qu'elles représentent la majorité de la main d'œuvre employée dans les secteurs les plus touchés par les suppressions d'emplois et la réduction des heures de travail associées au COVID-19. Dans les pays du Sud, les femmes constituent la majorité des travailleurs-euses du secteur rural et de l'économie informelle, qui ne bénéficient en général d'aucune protection sociale. Au niveau mondial, les femmes sont plus susceptibles d'être employées dans des conditions précaires, notamment à temps partiel, accroissant ainsi leur vulnérabilité sociale, et d'assumer les responsabilités du travail domestique non rémunéré. Les mesures de quarantaine et de confinement ont tragiquement accru les violences fondées sur le genre, dont la violence domestique, et le harcèlement sexuel.

Il ne faut pas pour autant désespérer. Notre histoire est faite de luttes. Les affiliées de l'UITA sont déjà parvenues à promouvoir et à mettre en œuvre avec succès des politiques sur l'égalité.



Les rapports de l'OIT et de l'OCDE confirment que **les travailleuses ont été frappées de manière disproportionnée** par la pandémie étant donné qu'elles représentent la majorité de la main d'œuvre employée dans les secteurs les plus touchés par les suppressions d'emplois et la réduction des heures de travail associées au COVID-19.



E: [iuf@iuf.org](mailto:iuf@iuf.org)

Rampe du Pont-Rouge 8

1213 Petit-Lancy

Suisse

[www.iuf.org](http://www.iuf.org)



La Journée internationale des droits des femmes célèbre ce combat permanent. Le **8 mars 2021** est l'occasion de renforcer un programme syndical en faveur de l'égalité qui comprend des engagements à :

- **continuer à promouvoir les femmes à des postes de responsabilités au sein des syndicats et l'adhésion des femmes aux syndicats ;**
- **empêcher que les femmes perdent leur emploi en négociant des politiques qui préservent leurs conditions de travail, et en portant une attention spécifique aux emplois qui disparaîtront en raison de l'automatisation ;**
- **aider les femmes à retrouver un emploi en cas de perte d'emploi ;**
- **négocier des politiques d'embauche axées sur le genre pour recruter davantage de femmes dans de meilleures conditions, élargir les possibilités d'emploi et revaloriser les emplois traditionnellement occupés par des femmes (par le biais de l'égalité salariale basée sur une cartographie de l'égalité) ;**
- **veiller à ce que les revendications des négociations collectives comprennent des évaluations de l'impact sur l'égalité des politiques liées au COVID-19 ;**
- **donner la priorité à la lutte contre la violence fondée sur le genre dans le monde du travail, y compris la violence domestique, en promouvant la C190 et la R206 ;**
- **obtenir des mesures de santé et de sécurité au travail qui tiennent compte de la dimension de genre ;**
- **exercer des pressions pour un système alimentaire équitable pour les hommes et les femmes, de la ferme à l'assiette ;**
- **favoriser les réseaux de travailleuses et leur participation aux activités de l'UITA relatives aux sociétés transnationales ;**
- **participer à des campagnes visant à investir dans des services de soins à la personne publics et de qualité susceptibles de créer des emplois décents, en particulier pour les femmes ;**
- **négocier des dispositions des conventions collectives relatives à la garde des enfants ;**
- **faire campagne pour s'opposer à la réduction des protections sociales et des subventions gouvernementales, en particulier dans les budgets de la santé et de l'éducation, des salaires et des retraites, qui ont un effet disproportionné sur les femmes et les enfants ;**
- **rejoindre les demandes de la société civile pour un audit des réponses gouvernementales à la crise du COVID-19 qui tienne compte de la dimension de genre.**

**EN CETTE JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES 2021, L'UITA VOUS INVITE À VOUS JOINDRE À CETTE LUTTE !**

La Journée internationale des droits des femmes trouve son origine dans une manifestation organisée le 8 mars 1857 par des ouvrières américaines du textile dans le Lower East Side de New York pour revendiquer leurs droits. Au niveau international, l'idée d'une Journée internationale des droits des femmes été lancée en 1910 lors de la 2e Conférence internationale des femmes socialistes à Copenhague et cette Journée a été célébrée pour la première fois en 1911 par des millions de travailleurs et de travailleuses en Autriche, au Danemark, en Allemagne et en Suisse.

La Journée internationale des droits des femmes est issue du mouvement syndical socialiste et il reste toujours vrai aujourd'hui que l'adhésion syndicale reste la meilleure défense contre la discrimination. La lutte la plus importante de toutes est celle pour le droit de tous-tes les travailleuses et travailleurs à adhérer et à être représenté-e-s par un syndicat.